

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014
AJOURNÉE AU 14 OCTOBRE 2014



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 6 octobre 2014, tenue le mardi 14 octobre 2014 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini (arrivée à 16 h 45), MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport, sont également présentes jusqu'à la fin de la séance.

374/14-10-14

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 6 octobre 2014 à la suite de son ajournement.
Il est 16 h 30.

ADOPTÉE

375/14-10-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le conseil désire apporter la modification suivante à l'ordre du jour préparé par la greffière :

- Ajout de l'item suivant :
C.2 Avis disciplinaires – 2013-2014

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

- A RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

- A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**
 - 1. Demande de dérogation mineure – Matricule numéro 0038-37-4075 – Exemption de paiement des frais exigibles en vertu du règlement numéro 239

- B GESTION FINANCIÈRE**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014
AJOURNÉE AU 14 OCTOBRE 2014

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Autorisation de participation à la Tournée des responsables de questions familiales et aînés (RQF/A) le 6 novembre 2014 à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Services d'entretien de l'ascenseur hydraulique du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Octroi de contrat
2. Appropriation du surplus accumulé pour la conception, la fabrication et la livraison d'une enseigne affichant les bannières commerciales situées dans la Ville

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRANSPORT ROUTIER

1. Entretien des chemins d'hiver

I HYGIÈNE DU MILIEU

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. PIIA 2014-P14 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois (Centre Raytint)
2. Autorisation du projet pilote « Circum Lodge » d'Expédition Hautes-Laurentides dans le Parc régional du réservoir Kiamika
3. Projet de lotissement sur la route 117 – Matricule numéro 1652-83-1030 – Exemption du pourcentage dû au « Fonds de parcs et terrains de jeux »

K LOISIRS ET CULTURE

1. Appropriation du « Fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) » pour l'achat et l'installation d'un panneau de pointage à l'aréna

L DIVERS

1. Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge – Appui au projet et contribution financière
2. Appropriation du surplus accumulé pour l'installation de l'électricité au carrefour giratoire sud

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

376/14-10-14

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MATRICULE NUMÉRO 0038-37-4075 – EXEMPTION DE PAIEMENT DES FRAIS EXIGIBLES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 239

CONSIDÉRANT la demande d'information verbale faite auprès du Service d'urbanisme et d'environnement pour l'aménagement d'un logement accessoire au sous-sol de la propriété située au 3203, route 117 Sud;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014
AJOURNÉE AU 14 OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT les informations transmises verbalement par un inspecteur du Service d'urbanisme et d'environnement dans le but d'y aménager le dit logement accessoire;

CONSIDÉRANT que suite au dépôt de la demande de permis, il appert qu'une erreur s'est glissée et que le propriétaire ne pouvait pas faire de logement accessoire à cette adresse;

CONSIDÉRANT que de bonne foi, le propriétaire désire déposer une demande de dérogation mineure afin de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT que selon le Règlement numéro 239 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme, un montant de 350 \$ est exigible pour couvrir les frais d'étude incluant tous les avis de publication en regard à la demande;

CONSIDÉRANT qu'étant donné le préjudice causé au propriétaire suite à l'erreur de la Ville, celle-ci désire exempter ledit propriétaire du paiement des frais exigibles en vertu du règlement numéro 239;

CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'exempter le propriétaire du 3203, route 117 Sud des frais exigibles en vertu du règlement numéro 239 lors du dépôt de sa demande de dérogation mineure pour l'aménagement d'un logement accessoire au sous-sol de ladite propriété.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

377/14-10-14

AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA TOURNÉE DES RESPONSABLES DE QUESTIONS FAMILIALES ET AÎNÉS (RQF/A) LE 6 NOVEMBRE 2014 À SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que la Directrice – Culture, événements et vie communautaire à participer à la Tournée des responsables de questions familiales et aînés (RQF/A) du Carrefour action municipale et famille (CAMF) le 6 novembre 2014 à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Que les frais encourus lors de cet événement leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

378/14-10-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014
AJOURNÉE AU 14 OCTOBRE 2014

AVIS DISCIPLINAIRES – 2013-2014

CONSIDÉRANT le rapport fait par la directrice générale relativement à des avis disciplinaires remis à diverses personnes salariées **syndiquées ou non syndiquées** au cours des années 2013 et 2014;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que soient ratifiés les avis disciplinaires remis par la directrice générale ou par les directeurs de service à diverses personnes salariées **syndiquées ou non syndiquées** au cours des années 2013 et 2014, conformément à la loi.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

379/14-10-14

SERVICES D'ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR HYDRAULIQUE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif aux services d'entretien de l'ascenseur hydraulique du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) à « Ascenseur Alex inc. », pour une durée de trois (3) ans aux montants annuels suivant :

- 662,40 \$ plus les taxes applicables pour la première année,
- 685,58 \$ plus les taxes applicables pour la deuxième année,
- 709,57 \$ plus les taxes applicables pour la troisième année,

et ce, conformément à leur proposition datée du 7 octobre 2014.

Que la Directrice – Sport et tourisme soit autorisée à signer le document contractuel pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

380/14-10-14

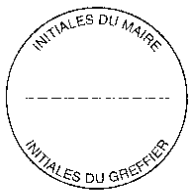
APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA CONCEPTION, LA FABRICATION ET LA LIVRAISON D'UNE ENSEIGNE AFFICHANT LES BANNIÈRES COMMERCIALES SITUÉES DANS LA VILLE

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas permis d'afficher des noms ou logos de commerces le long de la route 117, et ce, malgré les multiples demandes de la Ville à cet effet;

CONSIDÉRANT que la Ville désire installer une enseigne temporaire près du carrefour giratoire sud afin d'afficher certaines bannières commerciales situées dans la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) n'a pas donné son accord pour l'installation de ce genre d'enseigne;

CONSIDÉRANT qu'étant donné le contexte économique de Rivière-Rouge, il y a lieu d'installer une enseigne temporaire affichant les principales



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014
AJOURNÉE AU 14 OCTOBRE 2014

bannières commerciales situées dans la Ville afin d'inciter les usagers de la route à s'arrêter à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que, pour assurer la visibilité des bannières commerciales sur ladite enseigne, il y a lieu d'afficher un maximum de neuf (9) bannières;

CONSIDÉRANT que la Ville travaillera au cours des deux prochaines années sur un projet d'enseigne commerciale permanente qui permettra à plusieurs commerçants de Rivière-Rouge de s'afficher moyennant un certain coût;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour la conception, la fabrication et la livraison d'une enseigne affichant les bannières commerciales situées dans la Ville à la compagnie « Momentum art & technologie inc. » au montant de 3 075 \$ plus les taxes applicables, et ce, conformément à leur proposition datée du 6 octobre 2014.

Que les neuf (9) bannières commerciales qui seront affichées sur l'enseigne soient les suivantes : Tim Hortons, IGA, Familiprix, SAQ, Shell, Subway, Jean Coutu, Petro T et Tigre Géant.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

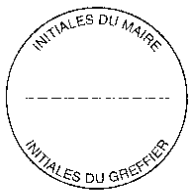
CONSIDÉRANT que la Ville veut se dispenser d'ouvrir ou d'entretenir certains chemins situés sur son territoire;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que la liste des chemins entretenus l'hiver par la Ville pour chacun des secteurs soit approuvée telle qu'annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que tous les autres chemins demeurent à la charge et sous la responsabilité des usagers ou propriétaires.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 409/11-12-06, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 11 décembre 2006, ainsi que



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014
AJOURNÉE AU 14 OCTOBRE 2014

ses amendements, soit les résolutions numéros 369/03-12-07, 108/02-03-09, 474/05-12-11, 183/07-05-12 et 352/01-10-13 adoptées aux séances du 3 décembre 2007, du 2 mars 2009, du 5 décembre 2011, du 7 mai 2012 et du 1^{er} octobre 2013.

ADOPTÉE

NOTE : *Mme la conseillère Diane Gargantini arrive et intègre la séance, il est 16 h 45.*

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

382/14-10-14

PIIA 2014-P14 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 615, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 270-2 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9941-62-7946;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le remplacement de l'enseigne à plat sur la façade du bâtiment identifiant le commerce « Centre Raytint »;

CONSIDÉRANT que l'enseigne est localisée au-dessus des grandes portes de la façade, à la hauteur du plafond du restaurant et donc conforme aux dispositions prévues à l'article 8.17.2.2 du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-14 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois et se doivent d'être bonifiées;

CONSIDÉRANT que les dimensions de l'enseigne sont conformes aux dispositions prévues à l'article 8.16.2.2 du Règlement numéro 182 relatif au zonage;

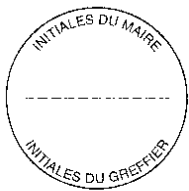
CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-71/14.10.08 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 8 octobre 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande comprenant le remplacement de l'enseigne à plat sur la façade du commerce, le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

383/14-10-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014
AJOURNÉE AU 14 OCTOBRE 2014

AUTORISATION DU PROJET PILOTE « CIRCUM LODGE » D'EXPÉDITION HAUTES-LAURENTIDES DANS LE PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKA

CONSIDÉRANT le projet pilote « Circum Lodge » de l'entreprise « Expédition Hautes-Laurentides » consistant, notamment, à offrir des activités récréatives avec garde d'animaux (traîneau à chiens) dans le Parc régional du réservoir Kiamika;

CONSIDÉRANT que le projet est à sa première phase et est d'une période limitée, soit du 1^{er} novembre 2014 au 1^{er} mai 2015;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait avoir des conséquences économiques intéressantes pour la région;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-150-10-30 de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) demandant l'autorisation de la Ville pour ledit projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'entreprise « Expédition Hautes-Laurentides » à procéder à la première phase de son projet pilote « Circum Lodge » dans le Parc régional du réservoir Kiamika, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2014 au 1^{er} mai 2015.

Que si l'entreprise désire poursuivre son projet en 2015 selon le plan présenté, qu'elle se conforme à la réglementation en vigueur à la Ville et, si nécessaire, qu'elle modifie son projet en conséquence.

ADOPTÉE

PROJET DE LOTISSEMENT SUR LA ROUTE 117 – MATRICULE NUMÉRO 1652-83-1030 – EXEMPTION DU POURCENTAGE DÛ AU « FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX »

CONSIDÉRANT le projet de lotissement sur la route 117 présentement en développement sur une partie du lot 12, rang 5 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, situé au 18586, route 117 Nord, soit le matricule numéro 1652-83-1030;

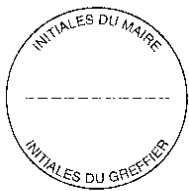
CONSIDÉRANT que le demandeur, ayant débuté son projet sans permis, a reçu des constats d'infractions;

CONSIDÉRANT la bonne foi démontrée par le demandeur en faisant tout son possible pour régulariser la situation et fournir, en plus des paiements des constats d'infractions, tous les documents obligatoires en vertu de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que pour assurer un avancement raisonnable du projet avant le gel et les intempéries de l'hiver, une exemption du pourcentage dû au « Fonds de parcs et terrains de jeux » serait de mise;

EN CONSÉQUENCE,

384/14-10-14



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014
AJOURNÉE AU 14 OCTOBRE 2014

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer au demandeur du projet de lotissement sur la route 117 une exemption du pourcentage dû au « Fonds de parcs et terrains de jeux », et ce, exceptionnellement pour les motifs cités au préambule.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

385/14-10-14

APPROPRIATION DU « FONDS RÉSERVÉ DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) » POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN PANNEAU DE POINTAGE À L'ARÉNA

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant de 6 000 \$ plus les taxes applicables à même le « Fonds réservé du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) » pour l'achat et l'installation d'un tableau de pointage à l'aréna.

ADOPTÉE

DIVERS

386/14-10-14

LES APPARTEMENTS DU QUARTIER RIVIÈRE-ROUGE – APPUI AU PROJET ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge, à la séance ordinaire du 2 décembre 2013, a adopté la résolution numéro 438/02-12-13 à l'effet d'appuyer le projet « Agrandissement des Résidences Côte-Cartier » ainsi que le projet de construction « Les appartements du quartier », tels projets initiés en solution aux besoins d'hébergement des aînés de Rivière-Rouge et des environs;

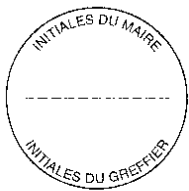
CONSIDÉRANT la demande déposée pour approbation à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme « Accès-Logis Québec » reliée au projet de construction « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge » de trente-six (36) logements de type Volet II, lesquels logements étant dédiés aux personnes en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir l'appui formel de la Ville de manière à permettre l'analyse du projet de construction de trente-six (36) logements de type Volet II et d'entamer les démarches nécessaires à la réalisation du projet pour « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De confirmer l'appui de la Ville de Rivière-Rouge au projet de construction « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge » de trente-six (36) logements de type Volet II présenté pour approbation à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme « Accès-Logis Québec », le tout



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014
AJOURNÉE AU 14 OCTOBRE 2014

avec une contribution financière de la Ville à titre de participation au 15 % de financement du milieu, et ce, afin d'assurer la réalisation de ce projet.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 305/04-08-14 adoptée lors de la séance du conseil tenue le 4 août 2014.

ADOPTÉE

387/14-10-14

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'INSTALLATION DE L'ÉLECTRICITÉ AU CARREFOUR GIRATOIRE SUD

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour l'installation de l'électricité au carrefour giratoire sud à la compagnie « Champagne Électrique inc. » au montant de 2 450 \$ plus les taxes applicables.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

388/14-10-14

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 17 h 02.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse